

# PROJET ÉDUCATIF – SAINT CYR EN VAL

(à présenter au Conseil Municipal)

Dans une commune comme Saint Cyr en Val, le projet éducatif communal est un document essentiel pour spécifier les services qui sont offerts aux enfants, leurs places, leurs contenus et les moyens humains pour les mettre en œuvre. Si les apprentissages sont décrits par des objectifs pour chacun, à titre individuel, l'éducation est une œuvre sociale à laquelle les enseignants comme les agents spécialisés de la Commune participent chacun dans son registre. Le Projet Éducatif est donc une déclaration qui lie les acteurs aux administrés, les parents et les enfants ; clairement explicité, il a vocation à être diffusé et connu aussi largement que possible, et il vaut engagement de l'équipe municipale, en totale cohérence avec les personnels de l'Éducation Nationale.

## I – Etat des lieux et des moyens

### • Trois pôles : Petite Enfance, Enfance - Jeunesse, Entretien - Restauration

Peu après l'installation de la nouvelle équipe municipale, elle a souhaité rassembler dans une même entité les trois pôles précédents en charge, chacun, d'un volet éducatif. Les « petits d'hommes » grandissent, apprennent, mangent, jouent à différents moments, en différents lieux, mais leur vécu est d'un seul tenant, en constante construction. C'est pourquoi a été créée la Commission Éducation et Jeunesse, dans laquelle toutefois chaque pôle conserve son identité d'une part, et contribue à des objectifs communs, au sein d'un projet éducatif unique d'autre part.

### • Des fonctions diverses :

- Le pôle **Petite Enfance** (PE) : le pôle s'adresse aux jeunes enfants (de Saint Cyr en Val essentiellement) pendant la journée, par un accueil collectif régulier et occasionnel, des enfants âgés de 10 semaines jusqu'à leur entrée à l'école maternelle (entre 3 et 4 ans).

Les attitudes éducatives pratiquées sont centrées sur l'accueil de l'enfant et de ses parents, le respect de ses rythmes et la proposition d'activités d'éveil adaptées à son âge.

Conformément à l'ordonnance du 19/05 2021, les missions du services portent sur :

- ❖ Veiller à la santé, la sécurité, au bien-être et au développement physique, psychique, affectif, cognitif et social des enfants qui sont confiés,
- ❖ Contribuer à l'éducation des enfants accueillis dans le respect de l'autorité parentale,
- ❖ Contribuer à l'inclusion des familles et la socialisation précoce des enfants, notamment ceux en situation de pauvreté ou de précarité,
- ❖ Mettre en œuvre un accueil favorisant l'inclusion des familles et enfants présentant un handicap ou atteints de maladies chroniques,
- ❖ Favoriser la conciliation par les parents de jeunes enfants de leurs temps de vie familiale, professionnelle et sociale, notamment pour les personnes en recherche d'emploi et engagées dans un parcours d'insertion sociale et professionnelle et les familles monoparentales,
- ❖ Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.

- Le pôle **Enfance – Jeunesse (E-J)** : l'accueil des enfants en Accueil Collectif de Mineurs (périscolaire et extrascolaire) a été développé par la commune depuis plus de 25 ans. Avec les années, il s'est structuré et couvre à ce jour un public enfant et jeune de 3 à 17 ans. Organisé sous la forme de 3 structures (Périscolaire, ALSH et Univers-Jeunes), il propose des services d'accueil éducatif et de loisirs sur les temps périscolaires, méridiens, mercredis et les vacances scolaires. Il permet aux familles, qui le désirent, de bénéficier d'un mode de garde, d'accueil et loisirs éducatif tout au long de l'année. Le pôle organise, durant les congés scolaires et d'été des séjours (neige et nature) destinés aux adolescents (12 – 17 ans) ; une animatrice prend en charge le Conseil Municipal de Enfants et des Jeunes.

Des liens réguliers sont entretenus avec les familles et leurs représentants et les équipes pédagogiques des écoles de manière à faciliter la fluidité de l'information et la cohérence éducative entre les divers acteurs (familles/ enseignants / commune/ partenaires).

- **Restauration (R-E)**: Le service Entretien-Restauration a pour mission d'entretenir les locaux, de restaurer les convives et d'accompagner le bien-être de l'enfant fréquentant les écoles de la ville lors des activités périscolaires, de l'ALSH et la MPE tout au long de la journée. Plusieurs autres fonctions s'ajoutent au service : d'une part, l'entretien des bâtiments communaux partagés avec des agents d'entretien municipaux et en complément d'une prestation de ménage par un service extérieur. Et d'autre part, le portage de repas sur la « résidence séniors » et les particuliers répartis sur l'ensemble de la commune. S'ajoute un rôle d'accompagnement des enfants auprès des enseignants de l'école maternelle, ainsi que dans le bus scolaire de ramassage. Les agents sont aussi sollicités pour effectuer la préparation et le service, puis la remise en état des locaux lors des manifestations des « Fêtes et Cérémonies » et la traversée piéton de l'entrée des écoles le matin.

#### • Des locaux pour les diverses activités :

**PE** : Les accueils sont répartis sous deux formes, la « petite crèche familiale » (9 places dans trois domiciles personnels), et la « petite crèche » (16 places dans un bâtiment adapté), acceptant des accueils occasionnels. Les domiciles des assistantes maternelles sont régulièrement vérifiés par les services de la PMI. Deux fois par semaine, elles se regroupent à la Passerelle des Galopins (rencontres et animations d'éveil). Les enfants de la crèche âgés de plus de 2 ans participent à une matinée d'atelier spécifique par semaine. C'est un accueil particulier proposé aux enfants qui entrent à l'école maternelle l'année suivante.

La petite crèche (accueil collectif) fonctionne 4 jours par semaine de 8h à 18h en période scolaire (fermeture aux vacances scolaires de la zone B). C'est un mode de garde qui répond à un besoin d'accueil régulier ou occasionnel. L'enfant quant à lui, évolue pendant ce temps dans un lieu adapté à son âge, où l'apprentissage de la vie en société est favorisé.

**E-J** : Depuis plusieurs années, les activités du pôle sont réparties en trois lieux différents et distants : deux grandes salles à l'école élémentaire (EE), et une récente nouvelle salle à

l'école maternelle (EM) pour le périscolaire (mutualisée le matin), plusieurs salles et un grand parc au Château de La Motte pour les ALSH, une salle équipée de nombreux jeux et poste de lecture pour l'Univers Jeunes. Dans un vaste projet immobilier, l'équipe municipale prévoit à moyen terme le rassemblement de toutes ces activités en un seul lieu dédié à l'Éducation et la Culture, y compris la restauration.

Les activités périscolaires se déroulent dans les locaux scolaires, école maternelle d'un côté, école élémentaire de l'autre, que ce soit pour l'accueil des enfants le matin (de 7 h 30 à 8 h 20), les activités méridiennes (restauration et loisirs), et les activités du soir pour les enfants qui y sont inscrits (de 16 h 30 à 18 h).

Les activités de loisirs (hors temps scolaires) sont principalement localisées dans les locaux et le parc du château de La Motte, comportant plusieurs grandes salles d'activités ; mais la restauration du midi oblige à se déplacer dans le réfectoire élémentaire.

L'Univers Jeunes accueille, en période scolaire, une vingtaine de collégiens et lycéens saint-cyriens essentiellement le mercredi ; hors périodes scolaires deux séjours sont chaque année proposés et très prisés : neige et ski en février, nature et sports en juillet.

**R-E** : La restauration scolaire a lieu dans les deux restaurants scolaires de la Commune, durant les temps scolaires comme les périodes de congés, pour les enfants de l'ALSH. Elle se répartit suivant :

- Le restaurant maternel (150 m<sup>2</sup>) : entretenu par les agents d'entretiens. La préparation, le service à table et la remise en état des locaux est effectué par 3 agents pour un effectif de 80 enfants répartis sur 2 services : 1<sup>er</sup> service à 11 h 20 avec 3 agents de la restauration associé de l'apprentie lorsque c'est sa semaine de présence, 2<sup>ème</sup> service à 12 h 10 avec 3 agents de la restauration associé de 2 animateurs.

- Le restaurant élémentaire (340 m<sup>2</sup>) également en deux services, préparés et servis en self par 4 ou 5 agents du pôle, les enfants étant encadrés par des animateurs périscolaires.

- L'entretien des deux bâtiments : Ecole élémentaire(1693 m<sup>2</sup>) 185 enfants répartis sur 8 classes + 1 classe ULISS, l'école maternelle (1060 m<sup>2</sup>) : 93 enfants répartis sur 4 classes, locaux entretenus par les 3 agents d'entretiens sur les parties communes et périscolaires (615 M<sup>2</sup>) et par les 4 ATSEMs + 1 apprentie pour les classes destinées à l'éducation (437 M<sup>2</sup>).

- Les agents du pôle interviennent aussi pour l'entretien des nombreux bâtiments de la Commune.

#### • Des moyens humains :

**PE** : La direction de la structure est assurée par la Directrice, titulaire du diplôme d'Etat d'Éducateur de Jeunes Enfants et du Certificat d'Aptitude aux Fonctions d'Encadrement et de Responsable d'Unité d'Intervention Sociale.

Une infirmière, adjointe à la directrice qui exerce également la fonction de référente santé et accueil inclusif depuis peu. Pour ces deux crèches, le nombre d'enfants accueillis est fixé par la PMI régionale.

- Pour la Petite crèche familiale, trois assistantes maternelles accueillent chacune trois enfants ; pour la Petite crèche, deux auxiliaires de puériculture et 4 agentes d'accompagnement assurent le bon fonctionnement.

Les enfants de la crèche âgés de plus de 2 ans participent à une initiative d'atelier spécifique par semaine. C'est un accueil particulier proposé aux enfants qui entrent à l'école maternelle l'année suivante.

La crèche est fermée les mercredi, les jours fériés, certains ponts en fonction du calendrier, la 1<sup>ère</sup> quinzaine du mois d'août, la semaine entre Noël et Jour de l'an et à l'occasion d'une ou deux journées pédagogiques ou de formations annuelles.

Lieux : Aux domiciles des assistantes maternelles résidant la commune de Saint-Cyr-en-Val et employées par la commune.

- La petite crèche (accueil collectif) est ouverte le lundi, mardi, jeudi et vendredi de 8h00 à 18h00 en période scolaire (fermeture aux vacances scolaires de la zone B).

La structure accueille 16 enfants âgés de 10 semaines jusqu'à l'âge de l'entrée à l'école maternelle.

C'est un mode de garde qui répond à un besoin d'accueil régulier ou occasionnel. L'enfant quant à lui, évolue pendant ce temps dans un lieu adapté à son âge, où l'apprentissage de la vie en société est favorisé.

Pour cette petite crèche le personnel est constitué d'auxiliaire(s) de puériculture et d'agents possédant le Certificat d'Aptitude Professionnelle (CAP AEPE) d'accompagnant éducatif petite enfance.

Des agents d'entretien sont chargés de l'entretien des locaux dans le respect des règles d'hygiène et assurent l'entretien des jouets et des jeux.

Des intervenants réguliers contribuent également : musiciennes, psychologue.

Lieu : Pôle Petite Enfance, 388 rue de Marcilly, 45590 Saint-Cyr-en-Val

**EJ** : Le pôle s'appuie sur un directeur de service, 4 adjointes (« directrices ») une par champ d'activité (périscolaire, ALSH-scolaire, ALSH-vacances, Univers Jeunes) des animateurs et de services annexes de la commune. Composé d'agents de la Fonction Publique Territoriale, de CDD et suivants les périodes de vacataires et/ou de saisonniers l'équipe se structure de 13 à 25 agents suivant les inscriptions dans les structures. Les taux d'encadrement d'enfants dépendent du type d'activité, scolaire ou non, périscolaire ou loisir, et âges. Un effort certain doit être fait pour rendre plus transparentes les tâches et obligations des animateurs comme des encadrants.

La restauration s'adresse à la presque totalité des enfants scolarisés (près de 300, pour les deux écoles) et mobilise 6 animateurs à l'EE, trois à l'EM (associés à quatre ATSEM et une apprentie), ainsi que l'adjointe (« directrice ») du périscolaire ; les activités « du soir » s'adressent à près de la moitié des enfants scolarisés (soit une centaine d'un côté, une cinquantaine de l'autre) et mobilise six animateurs (EE) plus trois (EM).

Les activités hors temps scolaire demandent un apport d'animateurs temporaires tant pour les ALSH (enfants de 6 à 12 ans) que pour les séjours des adolescents (12 à 17 ans) ; tous les animateurs titulaires possèdent le BAFA (ou plus) et pour les temporaires ce diplôme est requis dans la mesure du possible. Ces activités sont également un moment d'accueil de jeunes stagiaires en formation.

**RE** : Les activités sont localisées à l'école maternelle d'une part, au restaurant, rue A. Champault d'autre part. Le service est composé de 17 agents : d'une directrice du pôle, d'une adjointe au fonctionnement, trois référents (maternelle, élémentaire, portage), deux agents d'entretien dont 1 agent disjoint entre l'entretien et la restauration de la MPE, et 5 aides de cuisine et entretiens dont un agent préposé à la traversée des écoles ;

à ceux-là, s'ajoutent 5 ATSEMS (dont une apprentie) et un accompagnement sur le transport scolaire du matin et l'accueil des enfants sur l'accueil périscolaire mutualisé du matin.

## II- Retour sur le Projet précédent de Janvier 2016

La Commune dispose depuis janvier 2016 d'un Projet Éducatif validé par le Conseil Municipal. Ce projet développait huit axes de travail, de la satisfaction des besoins des parents au travers de moyens matériels et humains aux divers volets caractéristiques du développement des enfants. Ces axes de travail proposés à la communauté ont été exprimés en termes d'objectifs, déclinés en moyens et actions à mettre en œuvre, adressés aux deux pôles Petite Enfance et Enfance et Jeunesse. Aujourd'hui, le pôle Entretien-Restauration (RE) a été associé, pour intégrer à la réflexion les temps de l'enfant avec la nourriture, son respect, ses économies, en associant le travail des ATSEM tout au long de la journée.

Les trois directrices et directeur ont repris l'ensemble des propositions de ce projet pour repérer la prise en compte plus ou moins importante dans les pratiques de tous de chacun des objectifs énoncés. Plusieurs ont été jugés atteints durant la période, d'autres repérés comme pris en compte à divers degrés, ou encore délaissés : il apparaît utile à présent d'analyser ces réponses et de reprendre les formulations d'alors, voire énoncer de nouveaux choix.

La consigne d'analyse a été simple : pour chacun des objectifs, chaque responsable de pôle attribue le critère : atteint (XXX) ; avancé (XX) ; pris en compte (X) ; non pris en compte..., soit quatre valeurs possibles. Il est clair que chaque pôle, par ses missions, a un regard différent, ce qui n'empêche pas des choix identiques. Les tableaux de synthèse figurent en annexe I de ce document ; les grandes lignes, axe par axe, en sont données ci-après.

**Axe 1** : répondre aux besoins des familles : deux objectifs paraissent atteints, la démarche des équipes et la politique tarifaire bien acceptée ; deux autres semblent bien engagés mais différemment atteints : l'adaptation aux partenaires institutionnels et aux élus, une orientation plus collective des actions ; deux évolutions sont probablement à accentuer : une évolution des structures des pôles et la création d'un « organe consultatif ».

**Axe 2** : adapter les lieux d'accueil : si l'amélioration quotidienne est reconnue, un changement profond et fédérateur reste attendu (ce qui est l'objectif premier du projet d'unification des lieux éducatifs en projet).

**Axe 3** : accentuer la formation de l'encadrement : la clarification des procédures de recrutement paraît acquise y compris par l'existence d'un calendrier de formation ; par contre les avis divergent sur les buts visés, la mutualisation entre pôles et l'acquisition de moyens adaptés.

**Axe 4** : impliquer l'ensemble des acteurs : l'existence progressive de passerelles entre les trois pôles est positive pour tous, même si la communication sur ces actions devrait être plus efficace ; des efforts paraissent nécessaires sur l'évaluation, la diffusion et la valorisation de ces actions.

**Axe 5** : favoriser l'éveil éducatif : si la prise en compte des compétences des enfants ne pose pas de question, la traduction en activités de jeux, d'innovation, voire de culture, devrait être accentuée.

**Axe 6** : ouvrir les actions sur l'extérieur (« l'environnement social ») : cet axe est plus difficile à mettre en œuvre avec des petits, même si des efforts sont effectués à la crèche ; le pôle restauration est peu concerné par un tel axe, ce qui se comprend.

**Axe 7 :** développer les valeurs sociales (respect, solidarité, tolérance...). Les échanges entre structures, comme entre générations, sont attendus avec intérêt, mais pas toujours faciles à réaliser ; le développement de l'esprit critique des enfants devrait en bénéficier.

**Axe 8 :** s'adapter aux différents rythmes de l'enfant : la formation des agents s'appuie sur cette compétence, largement réalisée donc dans les équipes ; l'extension des échanges avec le milieu scolaire est cependant souhaitable, au bénéfice des enfants.

Ce rapide survol des ressentis, ainsi que les échanges qui ont eu lieu, permet de proposer à présent une nouvelle orientation, sans nécessité de rupture, du Projet Éducatif de la Commune.

### III – Un Projet Éducatif intégrant les priorités communales

La Commune disposait depuis plusieurs années d'un Projet Éducatif, analysé ci-dessus ; la nouvelle équipe municipale a souhaité mettre à jour ce Projet, en prenant en compte les objectifs de l'équipe comme les évolutions sociales récentes. Deux objectifs premiers ont été retenus, le Respect de l'environnement et les Relations entre individus.

- « Respecter l'environnement » et son prochain, en s'intégrant dans la société de la Commune est une compétence en continuelle construction, qui demande de la cohérence entre les aides apportées tout au long des années d'apprentissage. Nous faisons l'hypothèse que, par les récits et les pratiques des enfants, leurs parents se sentiront de plus en plus concernés également, donc deviendront eux-mêmes acteurs.

- « Vivre ensemble », signifie clairement que la Commune appartient à tous les administrés sans distinction, que la qualité de la vie est donnée à tous, et que chacun est responsable du bien commun. Garantir cette qualité est donc une activité sociale qui se montre dans la pratique et les actes quotidiens de tous.

Associer le « Vivre ensemble » au Respect de l'environnement, sa qualité et sa diversité est par conséquent l'axe essentiel de ce Projet éducatif dans lequel l'évolution de l'Enfant doit s'intégrer. Il s'agit également de découvrir de nouvelles activités, de donner confiance à l'enfant au travers des réalisations en atelier.

Chacune des déclinaisons de ces deux objectifs doit être attachée à des activités proposées aux enfants, du plus jeune âge à l'adolescence, dont le suivi déterminera la réussite du Projet ; d'où la nécessité de prévoir dès le début l'évaluation de ces activités. C'est ainsi que les tableaux suivants souhaitent détailler au travers de nombreux exemples des moments éducatifs, sans exhaustivité, pour guider les intervenants.

Les objectifs du Projet ont été repris et explicités en plusieurs tableaux qui sont présentés ci-dessous. Deux grands domaines ont été repérés : la définition et le sens de chacun d'une part (partie A), la mise en pratique opérationnelle (partie B) d'autre part ; la partie A est répartie suivant le développement de l'enfant ou de l'adolescent (nous retiendrons la dénomination « jeune » dans le texte), pris isolément donc de ses apprentissages (A1) , et pris dans les groupes côté socialisation et intégration (A2). De même la partie B présente l'opérationnalité suivant les structures (B1) et les ressources humaines (B2). Deux colonnes présentent pour chaque objectif, d'abord défini, plusieurs exemples pris dans les réalités des activités, suivant les niveaux des jeunes (PE, EJ ou RE) , ainsi que des idées d'indicateurs de repérage pour en désigner le degré d'atteinte dudit objectif.

Ce travail a été réalisé en synthèse des documents produits par chacun des pôles à la suite de réunions de tous les agents du pôle PE (annexe II) ou de la présentation des activités périscolaires (annexe III).

## A – Les objectifs du Projet : définition et signification

### A 1 : Le développement des apprentissages

Éléments de définition	Exemples d'application	Indicateurs repérables ou mesurables	Niveaux d'atteinte
Le jeune <b>agit</b> pour apprendre	<p><b>PE</b> : il réalise des expériences, agit sur la matière, pour tester, découvrir, explorer ...</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Il imite les gestes et actes des autres au quotidien</li> <li>- il démonte et remonte des objets simples et recherche des équilibres (cubes, Légos, Kapla,...)</li> </ul> <p><b>EJ</b> : il œuvre dans le jardin potager créé</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'activités qui lui sont proposées, et réussies ...</li> <li>- l'autonomie qu'il acquiert de jour en jour</li> </ul>	
Le jeune <b>construit</b> du sens (en s'interrogeant sur ...) : « ça sert à ... »	<p><b>PE</b> : il explore avec ses sens, à l'intérieur comme en sortie</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il remplit, vide, transvase ... des liquides, des solides divisés (sable, riz, ...)</li> </ul> <p><b>EJ</b> : il identifie des aliments par famille en vue d'équilibrer sa consommation</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'activités quotidiennes offertes</li> <li>- le démarches « spontanées » en sortie, lors d'activités de jardinage ...</li> <li>- création d'affiches descriptives</li> </ul>	
Le jeune <b>développe</b> son esprit critique, sa curiosité	<p><b>PE</b> : il choisit le type d'activité à sa guise</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il consulte volontiers des livres</li> <li>- il émet spontanément un avis, qu'il aime ou non ...</li> </ul> <p><b>EJ</b> : il réalise des pesées des déchets alimentaires à la fin des repas de cantine</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'atelier (moyen) auxquels il participe dans la journée</li> <li>- il participe volontiers à des expériences artistiques « peu communes »</li> <li>- comparaison des mesures de masses au fil des jours</li> </ul>	
Le jeune se sert <b>d'outils</b> diversifiés	<p><b>PE</b> : il choisit volontiers les « outils », feutre, pâte à modeler, jardinage, ... pour s'exprimer</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- il n'hésite pas à détourner l'usage d'objets, quitte à être déçu</li> </ul> <p><b>EJ</b> : il évalue la qualité des repas « J'ai bien mangé » ...</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- le nombre d'objets qu'il met en œuvre</li> <li>- le recours à des objets rassurants (doudou ...)</li> <li>- comportement plus responsable de chacun vis-à-vis de la nourriture</li> </ul>	

## A – Les objectifs du Projet : définition et signification

### A 2 : La socialisation et l'intégration

Éléments de définition	Exemples d'application	Indicateurs repérables ou mesurables	Niveaux d'atteinte
Le jeune <b>échange</b> avec les autres pour progresser	<b>PE</b> : au cours d'activités de groupes (3 à 5 enfants) il imite, communique par le geste, la parole, puis revient à son test - il découvre et respecte des règles de jeu, attend son tour au besoin <b>EJ</b> : il crée des affiches présentant les activités autour des légumes	- nombre de participations actives à ces groupes - nombre de refus (recours à la boîte à colère / douceur) - nombre de recours à l'adulte - nombre d'affiches réalisées	
Le jeune <b>vérifie</b> ses connaissances et ses références par l'expérimentation	<b>PE</b> : il accepte de se tromper (droit à l'erreur) - il n'hésite pas à recommencer si son action échoue <b>EJ</b> : il compare des productions de légumes sans, et avec, engrais naturels <b>RE</b> : il apprend à mettre le couvert correctement, à débarrasser ... - il apprend à s'habiller, se chausser ...	- nombre de situations en « libre accès »  - nombre « d'échecs » à la règle - nombre d'aides à l'apprentissage	
Le jeune <b>respecte</b> les partenaires de ses apprentissages	<b>PE</b> : il attend son tour lors d'activités séquentielles, - il apporte des conseils aux autres <b>EJ</b> : réalisation d'une charte du « bien vivre ensemble » <b>RE</b> : il apprend à partager, à attendre son tour	- nombre de règles acceptées / refusées - fréquence des conseils donnés aux autres	
Le jeune <b>utilise</b> des outils pour ses actes	<b>PE</b> : il fait correspondre les instruments et leur rôle (musique, cuisine, ...) - il invente des rôles à des objets de récupération <b>EJ</b> : utilisation d'outils de jardinage dans le	- nombre de situations avec « bon » usage / mésusage  - appropriation des légumes produits	

	potager <b>RE</b> : il apprend à être propre	- le mobilier est adapté	
Le jeune n'hésite pas à <b>communiquer</b> son savoir (lectures, écritures, oralité ...)	<b>PE</b> : par le geste, la parole, les comptines, il n'hésite pas à transmettre ses activités - il participe volontiers aux jeux de langage  <b>EJ</b> : en créant un forum de lancement des projets de l'année (scolaire)	- nombre de mots acquis par semaine, par mois ... - mettre des mots sur des maux (bobos ...) - réalisation d'une exposition lors de la journée sur la biodiversité	
Le jeune recourt à des moments de <b>synthèse</b> , de <b>reformulation</b> auprès des autres	<b>PE</b> : il accepte volontiers des « pauses » dans l'activité pour formuler (plaisirs ou non) - il exprime le besoin de participation des adultes pour l'aider <b>EJ</b> : organisations de réunions d'enfants, et avec les parents (présentations)	- nombre de « temps rituels » (dédiés) dans la journée  - effectifs des participants	
L'effort de construction passe par des temps <b>d'évaluation</b> , de validation	<b>PE</b> : il a besoin qu'on lui montre pour reproduire convenablement - il réagit favorablement aux valorisations, encouragements <b>EJ</b> : réinvestissement des activités lors de journées de fin d'année	- nombre de tentatives à reproduire - temps de validation (synthèse) par les adultes dans la journée  - satisfaction exprimée par les parents	

## B – La mise en pratique opérationnelle

### B 1 : Les structures et les lieux

Éléments de définition	Exemples d'application	Indicateurs repérables ou mesurables	Niveaux d'atteinte
------------------------	------------------------	--------------------------------------	--------------------

<p>Le jeune dispose de <b>lieux adaptés</b>, y compris en situation de handicap</p>	<p><b>PE</b> : L'espace intérieur (crèche ...), comme extérieur, permet des activités diversifiées              - les lieux « communs » sont adaptés aux contraintes de tous les enfants, facilitant leurs apprentissages (jeux, habillage, repas ...)              - lors de déplacements, disponibilité de moyens de transport  <b>EJ</b> : il participe au projet de regrouper en un seul lieu les diverses activités périscolaires et de loisirs (hors temps scolaire)  <b>RE</b> : il dispose d'équipements adaptés (tables à langer, lieux communs ...)</p>	<p>- possibilités de sortir (jardin, cour, parc ...)              - repérage des rôles de chaque lieu (jeux, change, sommeil ...)</p> <p>- participation des enfants à l'élaboration des projets (cour de l'école maternelle, projet de nouvel espace éducatif)</p>	
<p>Le jeune <b>n'est pas isolé</b>, mais en groupes</p>	<p><b>PE</b> : il participe à des activités variées, suivant son rythme d'acquisition              - des ateliers « mixtes » (école maternelle, intergénérationnels, inter-crèche(s), ...) permettent la découverte d'autres « mondes »  <b>EJ</b> : il participe aux activités sportives collectives qui sont favorisées              - les adolescents vont en séjour externes (ski et été)  <b>RE</b> : le passage aux toilettes est mutualisé, comme le moment de la sieste en dortoir              - l'accueil du matin est commun pour les fratries</p>	<p>- nombre d'activité décloisonnées              - célébrations de fêtes / anniversaires ...</p> <p>- demandes constantes de participation              - succès croissant des séjours (demandes fréquentes)</p> <p>- les structures d'accueil sont-elles adaptées ?</p>	
<p>La référence aux outils et règles est toujours <b>justifiée</b></p>	<p><b>PE</b> : la sécurité de chacun, la vie en groupe, de nombreux jeux ... nécessitent le respect de règles  <b>EJ</b> : les animateurs disposent de moyens de communication, entre eux, avec les parents  <b>RE</b> : il apporte au composteur les restes des repas              - il profite des communications fréquentes entre</p>	<p>- présence d'activités réglementées (file au toboggan, tour de chacun dans les jeux ...)              - respect du silence lors de la sieste              - diminution des incivilités lors des journées de loisir</p> <p>- nombre de cessions communes</p>	

	les ATSEM, les enseignants, les personnels et élus de la Mairie		
Le souci <b>d'amélioration</b> (lieux, fonctionnement, mutualisation) est toujours présent	<b>PE</b> : les projets d'évolution des locaux prennent en compte les besoins d'apprentissages - la réunion en un seul lieu des deux types de crèches augmentera la diversité des enfants <b>EJ</b> : réalisation de décorations (fresque de la cantine) permet d'améliorer l'espace de vie	- le projet en cours prend appui sur les remarques des usagers  - nombre de propositions faites et mise en œuvre	
La Nature, le Vivant, sont des <b>milieux</b> qui doivent interroger les connaissances	<b>PE</b> : les activités proposées sont en lien direct avec la nature : jardinage, promenades dans le parc, sorties en poneys, boîtes à insectes, salon des artistes ... <b>EJ</b> : le Centre de loisirs participe à chaque journée sur la biodiversité - les adolescents sont plongés dans la nature lors des séjours estivaux	- nombre de sorties par mois, par trimestre ... - « production » des plantations au jardin ... - accueil positif des affiches réalisées  - demandes croissantes de participation	

## B – La mise en pratique opérationnelle

### B 2 : Les ressources humaines

Éléments de définition	Exemples d'application	Indicateurs repérables ou mesurables	Niveaux d'atteinte
Le jeune a besoin <b>d'accompagnement</b> , de « maîtres » ... qui montrent	<b>PE</b> : dans sa progression, sa croissance, l'enfant a besoin de personnes référentes, adultes, compétentes - la diversité des compétences facilite l'adaptation aux rythmes de l'enfant <b>EJ</b> : les effectifs d'animateurs sont régulièrement évalués et complétés si besoin - les animateurs construisent régulièrement les thématiques à réaliser	- Taux d'encadrement du dispositif  - les recrutements (stables ou temporaires) permettent la constance de l'encadrement	

	<b>RE</b> : il s'adresse fréquemment aux personnes référentes, ATSEM, agents de restauration		
Le jeune a besoin de <b>cadres de référence</b> (règles)	<b>PE</b> : le temps quotidien doit avoir plusieurs moments bien repérables pour l'enfant - à chaque moment, ses propres règles et leur familiarisation <b>EJ</b> : les animateurs restent proches des enfants, mais rappellent les règles de vie <b>RE</b> : les règles sont différentes à l'école et dans les activités périscolaires, et doivent converger	- nombre de « temps » explicite dans la journée - nombre d'adultes par enfant encadré - comptes rendus réguliers sur évènements et incidents - réécriture des règlements intérieurs - périodicité des réunions communes	
L'institution met à disposition les <b>moyens humains</b> adaptés	<b>PE</b> : la sécurité des enfants et les conditions de leurs apprentissages dépendent du nombre d'encadrants - les équipes d'encadrement disposent d'outils (cahier d'observation, suivis, réunions, ...) <b>EJ</b> : <b>RE</b> : les équipes de restauration contribuent aux apprentissages, à la sécurité des enfants	- la bonne gestion des absences - la mise en œuvre d'une politique efficace de RH - l'existence d'activités de formation, internes ou externes - nombre de réunions - gestion des absences, des remplacements par agents	
Les différents partenaires de la Commune <b>participent</b> aux choix effectués	<b>PE</b> : la/les crèche/s ne sont pas isolée/s : CAF, PMI, MSA, Bibliothèque, Musique, écoles, seniors ... <b>EJ</b> : la Commission Éducation – Jeunesse est régulièrement (5 à 6 réunions annuelles) tenue informée des activités - les supports d'information (bulletin, portail, fiches navettes, presse locale,...) présentent la majeure partie des activités	- nombre de contacts - nombre de séances effectuées - mise à jour régulière des informations	
L'amélioration des <b>compétences</b> est nécessaire aux bons fonctionnements	<b>PE</b> : la formation continue de tous est un gage de compétences (journées pédagogique, internes ou non au groupe) - des outils sans cesse renouvelés sont à la	- nombre de séances (journée, demi-journée, ...) dédiées à la formation - nombre de revues, magazines ...	

(formation continuée ...)	<p>disposition des acteurs (livres, revues,  <b>EJ</b> : les animateurs en place sont aussi les tuteurs des nouveaux  - le pôle reçoit fréquemment des stagiaires (LP ou CFA ...)  - quelques animateurs accèdent à des formations diplômantes  <b>RE</b> : répondre aux besoins sur le handicap, la restauration, l'entretien des locaux</p>	<p>- nombre de personnels concernés</p> <p>- nombre de sessions proposées</p>	
<p>La <b>communication</b> entre les divers services, comme avec l'extérieur, est un gage de bons résultats</p>	<p><b>PE</b> : la vie communale a besoin de connaître les activités réalisées : bulletin municipal, site municipal, presse, lettres d'information aux familles, ...  <b>EJ</b> : les activités périscolaires sont, autant que faire se peut, en corrélation avec les objectifs scolaires (soutien, aides aux devoirs ...)</p>	<p>- moyens d'affichage local  - fréquence des articles (Regards, site Internet ...)  - réunions avec les familles  - nombre d'inscriptions à la demande des parents</p>	

#### **IV – Un Projet dynamique**

Un projet, éducatif de surcroît, se doit d’être dynamique, non figé ni limité à des intentions initiales, mais progressivement approprié par ses acteurs, et rectifié lorsque de besoin par des évaluations régulières. Ainsi, outre la phase formatrice de présentation du projet auprès des divers acteurs (encadrants et animateurs) qui initie sa mise en œuvre, des points évaluatifs vont permettre d’en suivre le bon déroulement, de manière régulière. Un point de ce type, associant les responsables des pôles (Directrices et Directeur) avec les élus référents, reprendra les divers objectifs décrits au départ, et indiquera leur degré d’évolution. Un tel moment de prise d’information et de synthèse sera réalisé si possible deux fois par an, en fin d’année civile (activités d’été, et rentrée scolaire), et en fin d’année scolaire (bilan de l’année d’activités), et présenté à la Commission Éducation – Jeunesse. Cette tâche d’évaluation pourra évidemment utiliser les tableaux construits dès le départ, pour alléger les prises de mesure.